

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE DEPASSEMENT 144 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement et de dépassement formulée par la Madame Morgane BUI VERRYSEYER, de la société DS Littoral, afin de pouvoir réaliser une maintenance en trottoir et accotement, le 09 septembre 2023 et ce pour une durée de 45 jours,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le lieu du chantier, au 144 rue du général de Gaulle à compter du 04 septembre 2023 jusqu'au 18 octobre 2023.

Article 2 : Le dépassement sera interdit sur le lieu du chantier, au 144 rue du général de Gaulle à compter du 04 septembre 2023 jusqu'au 18 octobre 2023.

Article 3 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par le demandeur, DS Littoral.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyselde,
- Madame Morgane BUI VERRYSEYER, DS Littoral.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 21 août 2023.

Fait à Zuydcoote, 21 août 2023

Le Maire,



Florence VANHILLE